

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, David TREMOLET, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL

Absents : /

Excusés : Cédric BOULOC

Secrétaire de séance : Chantal CHASSAN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration de la chapelle et de la nef de l'église de Vezins

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la restauration de la chapelle et de la nef de l'église de Vezins pour d'une demande de financement auprès au titre de la DETR 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 130 564.24 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à 130 564.24 € HT,

Sollicite au titre de la DETR 2016, l'attribution d'une subvention maximum pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Parements extérieur de la chapelle et de la nef	69 360.00 € HT
Toitures	14 560.13 € HT
Parements enduits intérieurs	16 585.50 € HT
Chauffage	12 684.71 € HT
Electricité	11 021.13 € HT
Sonorisation	3997.77 € HT
Menuiseries	2355 € HT
TOTAL Hors Taxes	130 564.24 €

Subvention DETR (40%)	52 225.70 €
Bonus 10%	13 056.42 €
Demande en cours	

Subvention conseil départemental en date du 30 juin 2015	9000 €
---	--------

Autofinancement de la commune	56 282.12 €
-------------------------------	-------------

**Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement et la mise en
accessibilité de la rue de l'église de Vezins**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet concernant l'aménagement et la mise en accessibilité de la rue de l'église de Vezins pour une demande de financement au titre de la DETR 2016.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **84 720** € HT,

Sollicite au titre de la DETR 2016, l'attribution d'une subvention maximum pour travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Aménagement voirie (marches, enrobé, muret,...)	70 870 €
Mise en accessibilité (place stationnement, lisse, remise à niveau,...)	13 850 €
<u>TOTAL Hors Taxes</u>	<u>84 720 €</u>

Subvention DETR (30 %)	25 416 €
------------------------	----------

Autofinancement de la commune	59 304 €
-------------------------------	----------

Demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection du mur de clôture du cimetière du Roucous

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la réfection du mur de clôture du cimetière du Roucous.

Monsieur le maire précise que ces travaux ont un caractère urgent car le mur actuel menace de s'écouler.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **8 750.00** € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **8 750.00** €HT,

Sollicite au titre de la DETR 2016, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Travaux HT	8 750.00 €
Subvention DETR (25%)	2 187.50 €
Demande en cours	
<hr/>	
Autofinancement de la commune	6 562.50 €

Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction d'un centre technique municipal – 2ème tranche

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet concernant la deuxième tranche pour l'aménagement des espaces extérieurs du centre technique municipal.

La deuxième tranche de ces travaux est estimée toutes dépenses confondues, à **450 000.00 €** HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **450 000.00 €**HT,

Sollicite au titre de la DETR 2016, l'attribution d'une subvention maximum pour cette 2ème tranche de travaux.

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement de la 2ème tranche

Travaux HT	400 000.00 €
Maitrise d'Œuvre	40 000 .00 €
Imprévus	10 000.00 €
TOTAL HT 2ème Tranche	450 000.00 €
Subvention DETR (40%)	180 000.00 €
Demande en cours	
Autofinancement de la commune	270 000.00 €

Permis d'aménager modificatif au lotissement Le Bosquet

Vu la demande de Monsieur Michel CANITROT, propriétaire du lot n°6 au lotissement Le Bosquet, selon laquelle il souhaite acquérir une parcelle, attenante à sa propriété, à usage de jardin ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un nouveau lot dans le périmètre du lotissement d'une superficie de 442 m² et attenant au lot n°6.
Ce projet nécessite la mise en œuvre d'un permis d'aménager modificatif.

Le Conseil Municipal de la commune de Vezins de Lévézou, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de création d'un nouveau lot à usage de jardin ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le permis d'aménager modificatif et tout document relatif à ce projet.

Délégués au Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que le délégué titulaire actuel, M Albert GAVEN souhaite être délégué suppléant. Le délégué suppléant actuel, Patricia MIQUEL, ne souhaite plus être délégué au Parc Naturel des Grands Causses.

Il appartient au conseil municipal de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC).

Après un vote du conseil municipal, sont élus à l'unanimité :

Monsieur Arnaud VIALA, délégué titulaire

Domicilié 24 route des sources du Viaur, La Clau, 12780 VEZINS DE LEVEZOU –

Email : arnaud.viala@hotmail.fr

Monsieur Albert GAVEN délégué suppléant,

Domicilié à Maisonneuve 12780 VEZINS DE LEVEZOU - Email : albert.gaven@wanadoo.fr

Location Espace Vézinois pour un camp de jeunes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association Familles Rurales de Vendée, qui souhaite louer l'Espace Vézinois du 12 juillet au 22 juillet 2016 pour l'organisation d'un camp de vacances d'environ 36 jeunes de 13 à 16 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur cette demande et éventuellement de fixer un prix pour cette location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

Accepte de louer la salle des fêtes de Vezins à l'association Familles Rurales de Vendée, pour la période demandée, pour l'organisation d'un camp de vacances.

Fixe le prix de cette location à 1600 euros.

Modification du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 54/2014 en date du 10 octobre 2015.

Considérant le tableau d'avancement de grade dans la filière technique,

Monsieur Le Maire propose :

- de supprimer un poste d'adjoint technique 2nde classe à temps complet
- de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le nouveau tableau des emplois au 1^{er} mars 2016 tel que suit

Grade	Nombre avant modification	Nombre après modification
Service administratif		
Rédacteur territorial	1 (35/35)	1 (35/35)
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 (35/35)	1 (35/35)
Adjoint administratif 2 nd e classe	1 (35/35)	1 (35/35)
Service technique		
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	0	1 (35/35)
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 (10/35)	1 (10/35)
	3 (35/35)	2(35/35)
	1 (17.5/35)	1 (17.5/35)
	1 (27.24/35)	1 (27.24/35)

Autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

Questions diverses

- point sur le restaurant : Arnaud a rencontré d'éventuels repreneurs, il s'agit d'un couple avec 3 enfants qui ont de l'expérience dans le domaine de la restauration, à voir.

- Point sur le terrain de foot :
Arnaud explique au conseil municipal la nécessité de procéder aux travaux de mise en conformité de la main courante du terrain de foot Marin Fabre afin de garantir la sécurité de l'installation et des usagers conformément aux mesures sécuritaires et réglementaires.
Il indique qu'il convient, pour ce faire, de remplacer la main courante existante. La dépense pour ces travaux (pose et fourniture) est estimée à 8995.82 € HT.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire du District de l'Aveyron, dans le cadre de l'appel à projets Horizon Bleu 2016 – Infrastructures, pour obtenir une aide financière.
Le conseil municipal, Approuve le projet de mise en conformité de la main courante du stade de football Marin Fabre pour un montant de 8995.82 € HT ;
Charge monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire du District de l'Aveyron ;

- Problème au sein de l'école, de la garderie, du péri éducatif et de la cantine. On assiste à un glissement généralisé des règles de disciplines. Il faut prendre les choses en main et recadrer les choses.
Un courrier de la mairie et des institutrices a été envoyé aux parents d'élèves.

- Commission animation : une réunion aura lieu le 18 février pour travailler, notamment, sur les points suivants :
 - Festival des chorales : une chorale souhaite se produire à l'église de Saint Amans du Ram cet été.
 - Soirée « Wanted Jo Dassin » : le samedi 12 mars, Henri Lacombe sera le référent technique pour l'Espace Vezinois.
 - Relance de la bibliothèque : une réunion a eu lieu avec des bénévoles afin d'ouvrir la bibliothèque au public les mercredi après-midi et les samedi matin. Une matinée porte ouverte est prévue le samedi 19 mars.
 - La route du Sel ne passera pas à Vezins en 2016.

- Le repas du Conseil municipal aura lieu le samedi 19 mars à La Clau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30